



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Arménie

Question écrite n° 644

## Texte de la question

M. Marc Fraysse demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle attitude la France entend tenir face au mouvement d'indépendance de l'Arménie et notamment face à la situation du Haut-Karabakh.

## Texte de la réponse

La France, comme le sait l'honorable parlementaire, a reconnu l'indépendance de l'Arménie depuis le mois de décembre 1991. Des relations politiques, culturelles et humanitaires se sont rapidement développées entre nos deux pays. Notre ambassadeur à Erevan a présenté ses lettres de créance dès février 1992, tandis que l'Arménie nommait un chargé d'affaires à Paris au mois d'octobre. Compte tenu des multiples liens humains et historiques entre nos deux pays, notre coopération a pu déjà aboutir à la signature d'un traité d'entente, d'amitié et de coopération, signé en mars, à l'occasion de la visite en France du président Ter Petrossian. Ce texte sera prochainement présenté à la ratification du Parlement. Il est essentiellement animé par le souci d'offrir un cadre à nos efforts communs pour enrichir nos relations dans tous les domaines et asseoir les conditions de l'indépendance politique et économique de l'Arménie. Notre pays a par ailleurs montré concrètement sa solidarité avec le peuple arménien au cours de l'hiver dernier en tâchant de soulager sa détresse, tant par une action humanitaire d'ampleur exceptionnelle que par des démarches diplomatiques auprès de plusieurs États voisins. Les difficultés de l'heure n'ont pas empêché le Gouvernement français de favoriser et de soutenir de multiples coopérations qui vont du conseil pour la rédaction de la future Constitution de l'Arménie à la construction de micro-centrales hydro-électriques. Toutes ces actions vont dans le sens de la restauration d'une Arménie indépendante et prospère. C'est animé par ce souci que le Gouvernement français tâche de contribuer à la résolution pacifique de la crise du Haut-Karabakh qui seule permettra à l'Arménie de se réconcilier avec tous ses voisins et de poursuivre le développement de son riche potentiel géographique et humain. Notre pays, qui a le premier proposé l'ouverture d'une conférence internationale sur le Haut-Karabakh dans le cadre de la CSCE, déploie tous ses efforts auprès des différents États concernés et des autorités du Haut-Karabakh pour que les négociations commencées en juin 1992 puissent enfin aboutir à un cessez-le-feu et à l'ouverture de cette conférence. Nos efforts diplomatiques sont assortis, là encore, d'une importante aide humanitaire qui a permis aux populations de cette région d'affronter dans des conditions moins difficiles la rigueur de l'hiver et de la guerre. La France reste en tout cas attentive à l'évolution de cette région, dont le statut futur est à rechercher par un dialogue approfondi entre toutes les parties concernées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fraysse Marc](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 644

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 mai 1993, page 1275

**Réponse publiée le** : 21 juin 1993, page 1722